



RAPPORT ANNUEL
2016-2017



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC



Mission

PROTÉGER LE PUBLIC,
NOTAMMENT EN CONTRÔLANT
L'EXERCICE DE LA PROFESSION
PAR NOS MEMBRES.



The background image shows two scientists, a woman and a man, both wearing white lab coats, sitting at a laboratory bench. They are engaged in a conversation. The woman is gesturing with her hands while speaking. The bench is cluttered with various pieces of laboratory glassware, including beakers, flasks, and test tubes, some containing colored liquids. The setting is a bright, modern laboratory with large windows in the background.

Gouvernement du Québec	2
Rapport de la présidente	3
Le conseil d'administration de l'Ordre 2016-2017	6
Les activités	7
Activités du conseil d'administration 2016-2017	7
Activités du comité de la formation	8
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	8
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	10
Activités relatives à la délivrance des permis	10
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	11
Activités relatives à l'inspection professionnelle	11
<i>Autre activité du service d'inspection</i>	13
Activités relatives à la formation continue	14
<i>Autres activités du service</i>	15
Activités relatives au bureau du syndic	15
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	16
Activités du comité de révision	16
Activités du conseil de discipline	17
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	19
Activités du comité des normes de la pratique	19
Activités du comité des communications	21
<i>Autres activités</i>	21
Activités du comité relève	22
Activités de reconnaissance	22
<i>Autres activités</i>	23
Renseignements généraux	23
Mission et vision de la profession	23
États financiers	28
Rapport de l'auditeur indépendant	28
Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2017	29
Évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2017	29
Bilan au 31 mars 2017	30
Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2017	31
Notes complémentaires au 31 mars 2017	32
Annexes	37

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Jacques Chagnon

*Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Stéphanie Vallée
Québec, juin 2017

-

Madame Stéphanie Vallée

*Ministre responsable de l'application du Code des professions
et des lois constituant les ordres professionnels*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente, *Doris Levasseur Bourbeau*, T.M.
Montréal, juin 2017

-

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

*Président
Office des professions du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente, *Doris Levasseur Bourbeau*, T.M.
Montréal, juin 2017



Rapport de la présidente

NOS GRANDS DÉFIS

La présentation de ce rapport annuel 2016-2017 marque le changement de présidence à la tête de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Ordre) et mon arrivée en poste.

Mon premier mandat appelle à la poursuite des orientations stratégiques précédemment élaborées pour se diriger vers le cycle 2017-2020 visant l'atteinte des objectifs énoncés tels : la protection du public par le développement et le soutien à l'exercice de la profession, la vérification de la pratique professionnelle des technologistes médicaux, la publication et la mise à niveau de guides de pratique dans le domaine de la biologie médicale et la fin d'un troisième cycle de deux ans du programme de formation continue obligatoire de 20 heures.

En date du 31 mars 2017, l'Ordre comptait 4820 technologistes médicaux.

Malgré le contexte actuel de la profession influencé par la réorganisation du réseau de la santé, la lecture de ce rapport annuel vous permettra de réaliser que la protection du public liée aux services rendus par les technologistes médicaux est au cœur même de nos préoccupations. L'amélioration de la pratique professionnelle, et ce à tous les niveaux, est fondamentale pour l'atteinte des objectifs adoptés eu égard aux orientations stratégiques définies.

Mandat de protection du public

Inspection professionnelle : Le comité responsable des inspections professionnelles doit redessiner la carte géographique des visites des membres pour tenir compte de la fusion des établissements sous un même centre intégré (CISSS/CIUSSS) et du regroupement des laboratoires en grappes. Pour faire face à cette nouvelle réalité, la planification des prochaines visites se fera quelque peu différemment afin de compléter le dossier d'un même CISSS/CIUSSS jusqu'à la prochaine visite.

Au cours de l'année, 1085 technologistes médicaux ont été soumis au mécanisme de surveillance générale débutant par un questionnaire d'autoévaluation. 329 d'entre eux ont été rencontrés par les inspecteurs dans le cadre de leur pratique professionnelle sur les lieux mêmes de leur travail. Ces visites se sont tenues dans 43 établissements.

Développement professionnel : Outre les moyens obligatoires prescrits par le *Code des professions* pour le contrôle de la profession, tels la vérification de la pratique des membres par l'inspection professionnelle ou le respect du Code de déontologie, l'Ordre rend disponible en ligne des activités de formation conçues spécifiquement pour combler les besoins identifiés par les membres ou en lien avec l'évolution technologique ou organisationnelle du travail en laboratoire.

L'année 2016-2017 marque la fin d'un cycle de deux (2) ans pour réaliser l'exigence minimale de vingt (20) heures de formation continue. Les technologistes médicaux n'ayant pas complété le nombre d'heures minimal exigé recevront un rappel pour s'y conformer afin de maintenir leur inscription au Tableau des membres. Par ailleurs, ceux qui ne se seront pas conformés aux exigences requises seront radiés du Tableau et, de ce fait, ne pourront plus utiliser le titre de T.M., ni exercer les activités réservées.

Les activités de formation continue ont pour objectifs de hausser des compétences déjà maîtrisées, d'être en relation avec son champ d'exercice, d'acquérir, de maintenir et même d'approfondir les compétences générales professionnelles. Des crédits d'heures de formation sont accordés par l'Ordre pour toutes activités d'apprentissage dans la mesure où ces formations sont liées à l'exercice de la profession en plus d'être reconnues par l'Ordre.

En cours d'année, l'Ordre a ajouté 14 nouvelles formations en ligne sur *Formaline* pour un total de 106 formations, dont plusieurs sont gratuites. Au total, l'Ordre a enregistré 17 701 inscriptions en ligne, en plus des 106 inscriptions pour des cours à distance ou de courte durée.

Aussi, avec la collaboration d'autres ordres professionnels, des travaux sont en cours pour développer une formation portant sur les prélèvements veineux et biologiques et tout ce qui se rattache à la phase préanalytique. L'objectif de cette formation, qui sera disponible pour tout professionnel exerçant cette activité, est d'harmoniser les pratiques professionnelles en plus de réduire les rejets et les non-conformités des échantillons en amont de l'analyse. L'Ordre est fier d'être l'instigateur et le maître d'œuvre de ce projet. De son côté, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) appuie cette collaboration interprofessionnelle avec grand intérêt.

Normes : Outre la reconduction de plusieurs guides encore conformes, le comité des normes de la pratique a publié le « Guide sur l'examen et la préparation de sperme », en plus de finaliser un nouveau document portant sur « *L'image professionnelle du technologiste médical* ».

Concurremment, et avec la collaboration d'autres groupes et organismes, l'Ordre est à réviser le guide « *Transport et conservation des échantillons* ». Ce document saura outiller les professionnels concernés dans la mise en œuvre d'OPTILAB. Du même souffle, le comité des normes est aussi à revoir le guide portant sur le « *Prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse* ». Ces deux derniers sont intrinsèquement liés.

De plus, l'Ordre participe aux travaux du comité d'amélioration de la qualité en biologie clinique, comité mis en place par la Société québécoise de biochimie clinique, visant à établir une comparaison d'indicateurs de qualité d'envergure provinciale portant sur la stabilité des échantillons.

À la demande du MSSS, nous avons également collaboré aux travaux portant sur les échantillons prélevés pour des analyses de microbiologie et sur le guide de l'utilisateur pour mesurer le temps de réponse en pathologie. Notre expertise est ainsi reconnue.

Pratique avancée en anatomopathologie :

En 2014, le MSSS a mis en place un comité de travail dont le mandat sera de faire des recommandations au sujet de la formation supplémentaire requise pour les technologistes médicaux exerçant des activités de macroscopie. Il faut se rappeler que cette démarche fait suite au projet de règlement d'autorisation du Collège des médecins- projet présenté dans la Gazette officielle du Québec du 19 juin 2013. Ce projet de règlement vise spécifiquement à permettre aux technologistes médicaux d'assister les pathologistes après une formation en anatomopathologie et qui répondrait aux besoins des différentes régions du Québec.

Suivant nos multiples demandes adressées, appuyées par le Collège des médecins dans le cadre de ce dossier qui permettrait aux T.M. de pratiquer en toute légalité, le MSSS nous a répondu que les orientations ministérielles concernant la formation en macroscopie pour les T.M. seraient diffusées au cours de l'année 2017. Nous attendons la suite.

Médecine transfusionnelle : Après plusieurs années de démarches pour mettre en place une formation universitaire dans le secteur de la médecine transfusionnelle, les travaux sont toujours en cours. Cette formation, coordonnée par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, devrait débiter en 2018.

Interventions gouvernementales : L'Ordre est intervenu en commission parlementaire concernant le projet de loi 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel et le projet de loi 118, Loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu'un établissement de santé et de services sociaux.

Intégration des personnes formées à l'étranger

En 2014, le Collège de Rosemont a suspendu l'offre de l'Attestation d'Études collégiales (AÉC) Intégration à la profession pour les personnes formées à l'étranger devant compléter des mesures compensatoires.

Ceci cause un retard d'accès à la profession pour certains candidats ayant reçu une prescription de formation d'appoint par l'Ordre incluant ceux bénéficiant de l'Entente de reconnaissance mutuelle entre le Québec et la France. Ces candidats doivent alors s'inscrire au programme collégial en entier.

C'est dans ce contexte que l'Ordre participe à un projet pilote qui vise à développer une instrumentation et proposer une démarche favorisant une reconnaissance des compétences adaptée à ses besoins, soutenue par l'expertise méthodologique en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du milieu de l'éducation et le support financier du ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI).

De leur côté, les cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des places de stage en milieu clinique pour les étudiants. En septembre 2016, le Collège de Rosemont nous signifiait que plusieurs étudiants ont subi un retard de diplomation. La difficulté à trouver des places de stage contribue aussi à retarder l'intégration des personnes formées à l'étranger. Par conséquent, l'OPTMQ porte une attention particulière à cette situation conjoncturelle à la réorganisation du réseau en exprimant ses préoccupations au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de l'Éducation.

Visibilité de l'Ordre

En lien avec le plan d'action visant à augmenter la visibilité de l'Ordre et la promotion de la profession, nos membres « ambassadeurs » continuent de rencontrer les jeunes de niveau secondaire qui sont en choix de carrière. Pour l'année 2016-2017, une vingtaine de visites d'écoles ont été réalisées. L'Ordre a également participé au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP). Par ailleurs, le comité des communications a fait la promotion de la profession lors de la Semaine nationale du laboratoire médical en distribuant une affiche promotionnelle dans tous les établissements.

Par notre partenariat avec l'AQISEP, nous avons présenté quatre publicités d'une demi-page et une page publi-reportage dans leur revue *L'Informateur*. Les six capsules vidéo mises en ligne sur *Youtube* portant sur la profession ont été visionnées plus de 8 000 fois.

Ces capsules s'adressent aux jeunes, aux conseillers en orientation et au grand public également.

En continuité avec les actions qui s'adressent à accroître la visibilité de l'Ordre, donc de la profession, je collabore au comité éditorial de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* et fait partie de son comité de lecture.

OPTILAB

Étant donné que les gestionnaires clinico-administratifs récemment nommés pour chacune des grappes sont à planifier l'organisation du travail des services des laboratoires, les informations que nous recevons sont fragmentaires, parfois incomplètes. Toutefois, tel que mentionné sur plusieurs plateformes de communication, l'Ordre demeure préoccupé par ce qui pourrait compromettre la qualité des échantillons au travers les différents processus. Il ne peut interférer dans l'organisation du travail d'un établissement.

Dans ce contexte, l'Ordre participe activement aux travaux ministériels, dont la *Table de concertation en biologie médicale* qui réunit plusieurs organismes concernés par le projet. Cette *Table* permet de recevoir des informations et de mettre à jour le portrait concernant l'avancement du projet. Ainsi, l'Ordre suit de près la mise en œuvre de ce projet et s'assure du respect des normes de pratique généralement reconnues.

Conclusion

Pour ce premier mandat, je suis particulièrement fière du travail réalisé à l'Ordre par mes collègues et par tous les membres des différents comités. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est requis pour accomplir notre mission de protection du public de façon intègre et transparente.

Je tiens à remercier nos administrateurs élus et nommés, les membres des comités, mes collègues du siège social et tous nos partenaires qui mettent leur cœur et leur expertise au service de la profession. Je remercie également, tous les technologistes médicaux qui, malgré le contexte actuel, continuent d'offrir un service professionnel dans une volonté d'amélioration des services et d'accessibilité à la population.

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Le Conseil d'administration de l'Ordre 2016-2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DE 19 ADMINISTRATEURS, DONT 15 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs. En 2016, l'assemblée annuelle a eu lieu le 28 mai 2016. L'assemblée annuelle 2017 aura lieu le 10 juin 2017.

Madame *Doris Lvasseur Bourbeau*, T.M., a été élue présidente de l'Ordre le 28 mai 2016.

EN 2016, L'ASSEMBLÉE ANNUELLE A EU LIEU LE 28 MAI 2016. L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2017 AURA LIEU LE 10 JUIN 2017.

Membres du conseil d'administration

Rachel Audet, T.M.
(Bas-Saint-Laurent –
Gaspésie)
Nommée le 28 mai 2016

Élise Desbiens, T.M.
(Saguenay-Lac-Saint-
Jean)
Élu le 14 juin 2014

Sylvain Picard, T.M.
(Québec)
Élu le 28 mai 2016

Poste libre
(Québec)

Stéphane Lemire, T.M.
(Mauricie – Bois-Francs)
Nommé le 14 juin 2014
Démission le 6 mars 2017

Bruno Houde, T.M.
(Estrie)
Élu le 28 mai 2016

Kaven Larouche, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2014

Myhanh Ngo, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2014

Suzanne D. Dion,
F.T.M. (Montréal)
Élu le 14 juin 2014

**Doris Lvasseur
Bourbeau**, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2014

Isabelle Martin, T.M.
(Laurentides)
Élu le 14 juin 2014

**Élise Guimond
Dufour**, T.M.
(Montréal)
Nommée le 14 juin 2014

Sophie Allaire, T.M.
(Outaouais)
Élu le 28 mai 2016

Marcelle Latreille, T.M.
(Nord-Ouest –
Nouveau-Québec)
Nommée le 14 juin 2014

Doris Masson, T.M.
(Côte-Nord)
Élu le 28 mai 2016

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

François Dumulon,
Nommé le 14 juin 2014

Marie Poitras,
Nommée le 14 juin 2014

Rollande Parent,
Nommée le 28 mai 2016

Diane Sicard Guindon,
Nommée le 28 mai 2016

Les employés de l'Ordre au 31 mars 2017

Direction générale

Alain Collette, avocat,
directeur général et
secrétaire et responsable
par délégation de
l'accès à l'information
ou de la protection
des renseignements
personnels

Diane Lapointe,
adjointe administrative
à la direction

Services professionnels

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du
développement
professionnel

Michelle Gosselin,
responsable des
communications

Anne-Marie Martel, T.M.,
chargée de dossiers
scientifiques et secrétaire
du conseil de discipline

Rose-Marie Moreno, T.M.,
coordonnatrice
de l'inspection
professionnelle

Josée Lefrançois,
agente administrative
au développement
professionnel et au
bureau du syndic

Martine Rondeau,
agente administrative

Manon Tanguay,
agente administrative
au service d'inspection
professionnelle

Comptabilité
Diane Alain, comptable

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU 5 RÉUNIONS ORDINAIRES ET 4 RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES.

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Nominations des représentants dans les instances du Conseil interprofessionnel du Québec ;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers ;
- Élaboration et adoption de la planification stratégique 2017-2020 ;
- Adoption de la date et de l'heure de l'assemblée annuelle ;
- Recommandation à l'assemblée annuelle d'augmenter la cotisation annuelle 2017-2018 de 5,00 \$;
- Adoption du rapport annuel 2015-2016 ;
- Adoption du *Guide sur l'examen et la préparation de sperme* ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel ou professionnel ;
- Décision d'intenter des poursuites pénales pour pratique illégale et usurpation de titre ;
- Décision de retirer une poursuite pénale pour pratique illégale et usurpation de titre ;
- Décision de ne pas renouveler le partenariat avec l'Association médicale canadienne laquelle mettra fin à ses services d'agrément des programmes de formation en 2018 ;
- Renouvellement du bail des locaux de l'Ordre pour 5 ans ;
- Modification du nom du comité jeunesse pour comité relève et des critères pour participer à ce comité ;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec d'attribuer le prix Mérite du CIQ à Mme Édith Laflamme, T.M. ;
- Attribution du prix Reconnaissance Élite à Mme Marjolaine Dégarie, T.M. ; du prix Reconnaissance Innovation à Mme Émilie Longpré, T.M. et M. Maxime Daoust, T.M. ; du prix Implication relève à M. Maxime Béland, T.M..

Lors des séances du conseil d'administration, le tableau de bord de gestion avec des indicateurs liés à nos activités de protection du public et autres est soumis aux administrateurs, leur permettant d'évaluer la performance de l'Ordre en lien avec le plan d'action 2015-2017. De plus, des *Notes au dossier* présentant l'évolution des divers dossiers leur sont fournies.

Comité exécutif

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., présidente
Bruno Houde, T.M., vice-président
Élise Desbiens, T.M., trésorière
Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
Marie Poitras, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU 11 RÉUNIONS ORDINAIRES ET 7 RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES.

Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre ;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions ;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie ;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans ;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie ;
- Émission de dispenses conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux ;
- Émission de dispenses partielles conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux ;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Comité de la formation

Sophie Allaire, T.M.
Florence Lacasse, T.M.

Représentants de la Fédération des cégeps

Éric Gagné
Patricia Tremblay

Représentante du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Louise Brunelle

Secrétaire

Alain Collette, avocat

Mandat

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a approuvé la nouvelle version du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre (Technologie d'analyses biomédicales 140.C0) lequel sera enseigné à partir de la session automne 2017.

Le comité ne s'est pas réuni étant donné que les travaux d'implantation de la nouvelle version du programme sont en cours.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET À L'ÉMISSION DES PERMIS

Comité d'admission

Brigitte Chevrier, T.M., présidente
Johanne Mattioli, T.M.
Étienne Caron, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Jeanne Desmeules, T.M.

Personnel de soutien

Alain Collette, avocat
Martine Rondeau, agente administrative

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Nombre

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	3	0	3	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				3

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	45	14*	26	7	0

*Il s'agit de candidats ayant complété la mesure compensatoire exigée.

L'Ordre a reçu au cours de l'année une demande de permis en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)*. Les candidats ont été dirigés vers un cégep offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	23
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>	23	

Demandses de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	14
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>		14

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	Acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu</i>	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	Acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions</i>	280	279	1	0
<i>de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme</i>	0	0	0	0
<i>de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation</i>	14	14	0	0
<i>de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)</i>	1	1	0	0
<i>De demande fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)</i>	2	2	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Mise à jour / édition / publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger;

- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

De plus, l'Ordre participe à un projet pilote visant à développer des outils de reconnaissance des acquis de compétences et expérientiels (RAC). Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a octroyé une subvention pour ce projet. Les travaux devraient se terminer en 2018.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Comité d'inspection professionnelle :

Diane Gingras, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Lise Couture, T.M., secrétaire

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Coordination

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Support administratif

Manon Tanguay, agente administrative à l'inspection professionnelle

Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours de l'année, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à quatre reprises.

Des informations ont été fournies aux technologistes médicaux qui ont fait des demandes. Il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, en tenant compte des références traitant des meilleures pratiques en biologie médicale.

Notons que tout le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur le libellé de sa philosophie, qui est le suivant :

«LA TECHNOLOGIE MÉDICALE EST UN TRAVAIL D'ÉQUIPE, MAIS CHAQUE TECHNOLOGISTE MÉDICALE EST RESPONSABLE ET AUTONOME DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA TÂCHE».

Dans le cadre de la surveillance générale de la profession, le calendrier de visites 2016-2017 a permis de poursuivre l'utilisation de différents outils informatiques. Le comité d'inspection professionnelle maintient constamment ses travaux de mises à jour et de bonification de ses outils.

Les membres rencontrés sont invités depuis un an déjà, à poursuivre la démarche au-delà de la rencontre avec un inspecteur. Dans un esprit proactif ils doivent faire part au comité d'inspection professionnelle de certains points soulevés, qui bénéficieraient d'une mise à niveau de leur part. Les données ainsi recueillies pourront également servir de pont entre les services de l'inspection professionnelle et du développement professionnel afin d'aider à combler les besoins des membres.

Le nombre de membres soumis au processus de surveillance générale de la profession en 2016-2017 reflète dans son entièreté, les objectifs établis. Toutefois, dans le but de stabiliser et peaufiner l'utilisation de la tablette électronique, ce sont les membres du comité d'inspection professionnelle qui ont participé à la totalité des visites sur le terrain. L'année qui vient permettra assurément d'harmoniser les façons de faire entre tous les membres de l'équipe d'inspecteurs de l'Ordre.

Inspecteurs : Annie Belleau, T.M., Johanne Bouchard, T.M., Michelle Boutet, T.M., Maude Gagnon, T.M., Vicky Murray, T.M., Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

Le calendrier de visites est établi annuellement par le comité d'inspection professionnelle. Il est dressé en sélectionnant les établissements de santé et autres laboratoires où les membres seront rencontrés d'une façon telle, qu'une cadence de cinq ans soit maintenue entre chacune des visites. Le processus débute par l'envoi électronique aux membres d'un questionnaire d'autoévaluation (aux alentours de 1000 par année). De ce nombre, 25% à 30% recevront personnellement la visite d'un inspecteur de l'Ordre.

Étant donné que le technologiste médical est au cœur même du processus de surveillance générale de la profession, notre mécanisme passe par la réalisation d'inspections-membres. Dans le cadre de la surveillance générale, les personnes à rencontrer sont sélectionnées aléatoirement. Par contre, le processus propose de prioriser les gens n'ayant pas été inspectés à leur lieu de travail, lors de la visite antérieure.

Tous les technologistes médicaux soumis au processus annuel reçoivent un rapport personnalisé. Celui-ci est dressé suivant les opportunités d'amélioration soulevées lors d'une visite ou selon les données colligées au questionnaire d'autoévaluation.

Le programme de surveillance générale de la profession 2016-2017 a permis de soumettre au processus, les membres de l'Ordre travaillant dans un ensemble de 43 établissements incluant des centres hospitaliers, des CLSC et des laboratoires privés. Les visites ont eu lieu dans les établissements des Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux suivants et autres emplacements :

CISSS des Îles · CISSS de la Côte-Nord · CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean · CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal · CUSM · CISSS de la Montérégie-Est · CISSS de la Montérégie-Ouest · CIUSSS de la Mauricie-et-Centre-du-Québec · CISSS des Laurentides · CISSS de l'Outaouais · CIUSSS de l'Estrie · Clinique médicale l'Actuel · Héma-Québec (Montréal) · Charles River Laboratories

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les documents de l'Ordre dont, les *Normes de pratique du technologiste médical*, ses guides, ses règlements ainsi que sur le Code de déontologie des technologistes médicaux de même que sur les référentiels instaurés par d'autres organismes et adoptés par l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique quotidienne des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux du Québec.

Cette année, les principales observations relevées portent sur différents aspects de la pratique :

Au niveau préanalytique :

- La formation et des mises à jour en RCR (réanimation cardio-respiratoire), tel que stipulé par une position officielle de l'Ordre.

Au niveau analytique :

- La connaissance et la maîtrise de la législation SIMDUT lors de l'étiquetage et de l'utilisation de produits chimiques, biologiques, colorants, réactifs et autres solutions;
- La maîtrise de procédures en matière de fuite ou de déversement de matières infectieuses ou de produits dangereux;
- La standardisation des lectures microscopiques;
- Le suivi des résultats des programmes de contrôle de la qualité.

Au niveau postanalytique :

- L'apposition de signature, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis, tel que stipulé par une position officielle de l'Ordre;
- L'enregistrement des actions et des interventions en lien avec les processus d'analyses.

AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018, LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVOIT FAIRE LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENVIRON 1060 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	4
Vérification	<i>Nombre</i>
Membres visités	329
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	1085
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	1084
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	329
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	755
Enquêtes	<i>Nombre</i>
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Décisions du Conseil d'administration	<i>Nombre</i>
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	<i>Nombre</i>
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	22
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	<i>Nombre</i>
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

AUTRE ACTIVITÉ DU SERVICE D'INSPECTION

Mme **Rose-Marie Moreno**, T.M. participe au forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Membres du Comité de développement professionnel

Maxime Daoust, T.M., président

Line Gendreau, T.M.

Stéphane Lemire, T.M.

Érik Uittien, T.M.

Édith Laflamme, T.M.

Coordination

Mamour Diouf, T.M.

Support administratif

Josée Lefrançois, agente administrative

Mandat

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu trois réunions.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de 2 ans. La quatrième période de référence a débuté le 1^{er} avril 2017.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année. Il y a eu 106 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi (à distance)	30	0
Biochimie I	30	4
Biochimie II	30	5
Biologie moléculaire I	30	5
Hématologie I	30	7
Hématologie II	30	5
Histotechnologie I (en révision)	30	0
Histotechnologie II (en révision)	30	0
Immunohématologie I	30	3
Immunohématologie II	30	3
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	8
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	7	38
Les liquides biologiques en hématologie	7	21
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	7	7
Total		106

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, il y a eu 17 701 inscriptions, pour 106 conférences web disponibles sur le portail de formation continue *Formaline*. 30 conférences ont été retirées parce que leurs contenus étaient désuets.

Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au <https://lc.cx/iuQc>
Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE

Le comité de développement professionnel, avec la collaboration d'autres ordres professionnels, est à développer une formation portant sur l'étape préanalytique incluant les prélèvements pour fins d'analyses biologiques. L'objectif de cette formation, qui sera disponible pour tout professionnel exerçant cette activité, est d'harmoniser les pratiques professionnelles en plus de réduire les rejets et les non-conformités des échantillons en amont de l'analyse. Une demande d'appui financier a été faite auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

M. **Mamour Diouf**, T.M., coordonnateur du développement professionnel, participe aux travaux du comité directeur du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

Congrès

Mandat

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Coordination

Mamour Diouf, T.M.

Support administratif

Josée Lefrançois, agente administrative

Congrès OPTMQ 2016

Sur la piste du renouveau

Sophie Allaire, T.M., présidente

Maryse Lalonde, T.M.

Annabelle Sévigny, T.M.

En 2016, le congrès de l'OPTMQ a eu lieu à Gatineau du 26 au 28 mai 2016, à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée générale annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Il y a eu près de 450 participants.

Comité congrès 2017(Rivière-du-Loup)

La polyvalence, l'avenir de la profession

Katia Kadri, T.M., présidente

Marie-Ève Longchamps, T.M.

Brigitte Beaulieu, T.M.

ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

Syndic

Steve Sirois, T.M, R.T.

Syndics adjoints

Louise Biron, T.M.

Pascal Cyr, T.M.

Support administratif

Josée Lefrançois, agente administrative

Procureur

Battah-Droit professionnel

Dossiers	<i>Nombre</i>
Dossiers demeurés ouverts période antérieure	4
Dossiers ouverts durant la période	37
Total de membres visés par les dossiers ouverts pendant la période	37
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	4
Décisions	<i>Nombre</i>
de porter plainte pour dossier période antérieur	1
de porter plainte dossier de cette période	3
de ne pas porter plainte	33

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Demandes de conciliation	<i>Nombre</i>
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0
<hr/>	
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
<hr/>	
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
<hr/>	
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0
<hr/>	
Sentences arbitrales rendues	<i>Nombre</i>
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres du Comité :

Daniel Boutin, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

Membres du comité nommés de la liste dressée par l'Office des professions du Québec :

André Houle
Réjean Déry

Mandat

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic, de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	0
<hr/>	
Demandes d'avis	<i>Nombre</i>
reçues	0
présentées hors délai	0
<hr/>	
Avis rendus	<i>Nombre</i>
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Membres du conseil :

Présidents de conseil de discipline :

M^e Daniel Y. Lord,
M^e Jean-Guy Légaré

France Brisebois, T.M.
Martine Chevalier, T.M.
Françoise Lavoie, T.M.
Yolaine Paradis, T.M.

Secrétaire du conseil de discipline
Anne-Marie Martel, T.M.

Nombre d'audiences du conseil	5
-------------------------------	---

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
A commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, en ce que l'intimée s'est présentée au travail, sans y exercer sa profession, alors qu'elle était sous l'influence de boissons alcooliques ou de toute autre substance pouvant produire l'affaiblissement ou la perturbation des facultés, l'inconscience ou l'ivresse et elle s'est présentée au travail avec l'intention d'y exercer sa profession, alors qu'elle était sous l'influence de boissons alcooliques ou de toute autre substance pouvant produire l'affaiblissement ou la perturbation des facultés, l'inconscience ou l'ivresse; le tout en contravention de l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> , RLRQ c. C-26.	1	0
Chefs 1 à 3 : A fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues et a commis des actes dérogatoires à la discipline des membres, à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en ce qu'il a transmis un résultat erroné pour une analyse d'hémoglobine de son propre échantillon sanguin prélevé par microméthode, a altéré son propre échantillon sanguin et a effectué une analyse de formule sanguine complète de celui-ci, sachant que celui-ci était altéré. Chef 4 : dans le cadre d'une rencontre avec le syndic de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, a trompé ce dernier par de fausses déclarations au sujet des événements s'étant déroulés le 27 mai 2015 au laboratoire d'hématologie de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac. Chef 5 : A omis ou négligé d'aviser le secrétaire de l'Ordre de tout changement du lieu où il exerce sa profession, dans les 30 jours de ce changement. Le tout en contravention des articles 2 et 6 du <i>Code de déontologie des membres de l'OPTMQ</i> et des articles 59.2, 60, 114 et 122 du <i>Code des professions</i> .	1	
A fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues, à l'occasion d'un examen cytologique d'une lame, en ce qu'elle n'a pas décelé les anomalies évidentes sur cette lame, en contravention de l'article 3 du Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.	1	

Suite page suivante →

...Suite

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nombre

A fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues, à l'occasion de la relecture en contrôle de qualité d'un examen cytologique d'une lame, en ce qu'elle n'a pas décelé les anomalies évidentes sur cette lame, en contravention de l'article 6 du *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*.

1

A exercé sa profession de façon rémunérée alors qu'elle s'était formellement engagée, en raison de son statut de membre retraitée, à ne pas pratiquer de façon rémunérée et a fait défaut de faire connaître au secrétaire de l'ordre le lieu où elle exerçait principalement sa profession, commettant ainsi un acte dérogatoire à la discipline des membres, à l'honneur ou à la dignité de sa profession en contravention avec les articles 59.2 et 60 du *Code des professions*.

1

Décisions du conseil

Nombre

autorisant le retrait de la plainte

0

rejetant la plainte

0

acquittant l'intimé

0

déclarant l'intimé coupable

0

acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable

0

déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction

5

imposant une sanction

0

Sanctions imposées par le conseil de discipline**Nature de la sanction**

Nombre

Impose à l'intimé sur le chef 1a, radiation temporaire de 3 mois et sur le chef 1b, radiation temporaire de 6 mois, servies concurremment et exécutoire lors de la réinscription. Publication de l'avis de radiation et paiement des déboursés. Engagement de ne pas pratiquer avant d'avoir l'autorisation médicale requise.

1

Impose à l'intimé une radiation temporaire de 6 mois sur les chefs 1 à 5 et d'un mois sur le chef 6, à servir concurremment. Publication de l'avis de radiation et paiement d'une partie des déboursés. Engagement de ne pas pratiquer avant d'avoir l'autorisation médicale requise.

1

Impose à l'intimée une radiation temporaire d'un mois. Publication de l'avis et paiement de 50 % des déboursés et plus de 1000 \$ des frais d'expertise.

1

Impose à l'intimée une amende de 2000 \$ et le paiement de 50 % des déboursés.

1

Impose à l'intimée une radiation temporaire d'un mois, une amende de 1500 \$ et le paiement des déboursés.

1

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nombre

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relative aux recommandations du conseil de discipline
	0	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	5
Tribunal des professions	
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées	<i>Nombre</i>
portant sur l'exercice illégal	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées	<i>Nombre</i>
portant sur l'exercice illégal	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus	<i>Nombre</i>	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

Montant total des amendes imposées : 0 \$

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

Membres du comité des normes de la pratique

Julie Désautels, T.M.

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente

Stéphanie Lemay, T.M.

Michèle Pellerin, T.M.

Carolle Robert, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Groupe de travail en biochimie (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec)

Kévin Allard, T.M.

Marie-Hélène Bouchard, T.M.

Sarah Castonguay, T.M.

Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ

Carine Nyalendo, Ph.D., DEPD

Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des médecins biochimistes du Québec

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques à l'OPTMQ

Groupe de travail en anatomopathologie

Denis Bouchard, T.M.

Martine Chalifoux, T.M.

Bruno Houde, T.M., vice-président de l'OPTMQ

Josée Senécal, T.M.

Chantale Tremblay, T.M.

Dr Luc Oligny (Association des pathologistes du Québec)

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

Groupe de travail sur les spermogrammes

Francine Cloutier, T.M.

Nadia Giasson, T.M.

Chantal Guilbert, T.M.

Michel Labrecque, MD, Ph.D.

Julie Lecours

Philippe Lehouillier, MD, FRCPC

Mathieu Provençal, Ph.D., DEPD, CSPQ

Ann Villeneuve, M.Sc

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

Groupe de travail sur les laboratoires de banque de sang (projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

Rachel Audet, T.M.

Nadia Baillargeon, T.M., (Héma-Québec)

Marie-Hélène Bouchard, T.M.

Steeve Bouchard, T.M.

Bianca Brunet, T.M.

Martine Comtois, T.M.

Marjolaine Dégarie, T.M., RT

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.

Émilie Masson, T.M.

Patricia Morin, T.M.

Chantal Robinson, T.M.

Dre Catherine Latour (Association des hématologues-oncologues du Québec)

Yamama Tamim, T.M., Héma-Québec

Sylvie Thibault, T.M., Héma-Québec

Ann Wilson, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

Mandat

Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

Le comité des normes de la pratique a tenu six réunions régulières et trois réunions téléphoniques. Le groupe de travail en biochimie a tenu une réunion. Le groupe de travail sur les spermogrammes a tenu une réunion. Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang a tenu dix réunions.

LE COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE A TENU SIX RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET TROIS RÉUNIONS TÉLÉPHONIQUES.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur les gaz sanguins, le pH et les mesures associées.
- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur la macroscopie.
- Publication du Guide sur l'examen et la préparation de sperme en octobre 2016.
- Participation aux travaux du groupe OPTMQ-APCSTQ pour l'élaboration d'un guide sur les laboratoires de banque de sang.
- Poursuite de l'élaboration d'un énoncé de position sur l'image professionnelle du technologiste médical.
- Révision du Guide sur le prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse.
- Participation à la validation scientifique du cours de prélèvement de l'OPTMQ.

La chargée de dossiers scientifiques a participé aux travaux des organismes suivants :

- Clinical and Laboratory Standards Institute :
 - Membre du sous-comité pour l'élaboration de la norme GP42 *Minimum Requirements of a Phlebotomy Training Program*
 - Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP41-A7: *Procedures for the Collection of Diagnostic Blood Specimens by Venipuncture.*
 - Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP42-A7 : *Procedures and Devices for the Collection of Diagnostic Capillary Blood Specimens.*
 - Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP33-A2 : *Accuracy in Patient and Sample Identification.*
 - Membre du Expert Panel of Quality Management Systems and General Practices
- Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) : vice-présidente du « CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems », présidente du sous-comité Z252.10 pour la norme Z316.7 sur le préanalytique
- Membre du comité aviseur canadien du « ISO TC212 - Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems ».
- Ministère de la Santé et des Services sociaux :
 - Projet OPTILAB : Comité de suivi de la table de concertation en biologie médicale et Groupe de travail sur le transport en microbiologie.
- Société québécoise de biologie clinique :
 - Projet sur la stabilité préanalytique des échantillons biologiques.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Membres du comité des communications

Steve Sirois, T.M., président

Marie-Josée Dufour, T.M.

Émilie Longpré, T.M.

Stéphanie Wouters, T.M.

Sophie Mayrand, T.M.

Coordination

Michelle Gosselin, responsable
des communications

Mandat

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *Le LabExpert*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la *Semaine nationale du laboratoire médical*, du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

LE COMITÉ A TENU TROIS
RÉUNIONS ET GÉRÉ
CERTAINS DOSSIERS
PAR COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue *Le LabExpert* ;
- Supervision et révision de l'aspect communicationnel du titre *Fellow*, des *Prix Reconnaissance* et du *Prix Implication Relève* ;
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) ;
- Révision de la stratégie de promotion de la profession ;
- Conception d'une affiche spécifique pour la *Semaine nationale du laboratoire médical 2016* ;
- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le *Prix Étudiant* ;
- Production de matériel promotionnel et d'information ;
- Mise à jour des dépliants existants ;
- Production du calendrier annuel de l'Ordre ;
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du *Guide du nouveau technologiste médical* et soutien aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations ;
- Mise en œuvre d'un partenariat avec l'AQISEP :
 - quatre publicités d'une demi-page et un publi-reportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*
 - publicité d'une page dans leur programme de leur congrès annuel
 - notre logo sur leur site Internet avec lien hypertexte vers le site de l'Ordre
 - notre participation à leur colloque annuel.

AUTRES ACTIVITÉS

Mme **Michelle Gosselin**, responsable des communications, est membre du comité directeur du Forum des communications du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ).

Madame **Doris Levasseur Bourbeau**, présidente de l'OPTMQ, a rencontré un groupe de technologistes médicaux, dans la région de Lanaudière, pour échanger sur le dossier OPTILAB.

M^e **Alain Collette**, secrétaire et directeur général de l'OPTMQ, a rencontré les étudiants de 1^{ère} année et de 3^{ième} année du programme TAB, dans plusieurs cégeps du Québec.

ACTIVITÉS DU COMITÉ RELÈVE

Membres du comité relève

Chrystelle Filion, T.M. (jusqu'en novembre 2016)

Mélanie Gagné, T.M., présidente

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Katia Kadri, T.M.

Carole-Anne Rossignol, T.M.

Mathieu St-Pierre, T.M. (depuis novembre 2016)

Raphaël Bouchard, T.M. (depuis février 2017)

Coordination

Michelle Gosselin, responsable des communications

Mandat

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'Ordre. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

LE COMITÉ A TENU TROIS RÉUNIONS ET GÉRÉ CERTAINS DOSSIERS PAR COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition et révision du *Guide du nouveau technologiste médical*, pour les nouveaux membres de la profession ;
- Coordination des activités dans le cadre du projet Ambassadeurs OPTMQ, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec ;
- Distribution de la carte promotionnelle «As-tu le profil d'un T.M.?» , dans les écoles secondaires et lors des salons de l'Éducation et Carrière-Formation ;
- Participation en collaboration avec le comité des communications au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière-Formation de Québec ;
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets ;

- Contribution à la revue *Le LabExpert* par la production d'articles portant sur les préoccupations des jeunes T.M., par le biais de la rubrique *Relève* ;
- Sélection du lauréat du Prix Implication Relève.

Le comité relève a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.

Le comité relève a également fait adopter une modification des critères d'admissibilité au comité. Cette modification est d'être inscrit au Tableau de l'ordre depuis moins de 10 ans ou avoir moins de 30 ans. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre de nouveaux technologistes médicaux de s'impliquer au comité. Le comité jeunesse devient ainsi le comité relève.

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

Le *Prix Reconnaissance Élite 2016* a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à Marjolaine Dégarie, T.M.. Ce prix souligne l'apport d'un technologiste médical ayant apporté une contribution remarquable à son milieu de travail sur l'un des plans suivants : réalisations professionnelles, rayonnement ou service à la profession. Madame Dégarie, T.M., exerce à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Le *Prix Reconnaissance Innovation 2016*, en collaboration avec BD Diagnostics, a été décerné conjointement à Maxime Daoust, T.M. et Émilie Longpré, T.M. qui exercent à l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal. Le *Prix Reconnaissance Innovation* est décerné à un technologiste médical ou à une équipe de technologistes médicaux s'étant distingués de façon remarquable en dépassant les attentes liées aux postes de travail par un caractère innovateur, par l'amélioration de la qualité des soins, des services à la clientèle ou par l'organisation du travail tout en représentant un exemple inspirant pour la profession.

L'OPTMQ a remis le *Prix Implication Relève 2016*, en collaboration avec la Banque Nationale, à Maxime Béland, T.M. Ce prix souligne l'attitude professionnelle et impliquée d'un technologiste médical de la relève, qui s'est

montré particulièrement engagé dans son milieu de travail, que ce soit par l'enseignement, la mise sur pied de nouveaux projets, l'aide à la formation, la participation au programme de relève des cadres, etc. Il est décerné à un technologiste médical de moins de 30 ans et de moins de 5 ans d'expérience. Monsieur Béland, T.M., exerce à l'Hôpital Fleury.

Prix étudiant remis à un finissant 2016 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des cégeps offrant ce programme.

IL EST DÉCERNÉ À UN TECHNOLOGISTE MÉDICAL DE MOINS DE 30 ANS ET DE MOINS DE 5 ANS D'EXPÉRIENCE.

Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec la Banque Nationale :

Justine McCook, T.M., Collège Dawson

Shannon Tremblay-Demers, T.M., Cégep de Chicoutimi

Maude Ruelland-Hawey, T.M., Cégep de Sainte-Foy

Jason Côté, T.M., Cégep de Rimouski

Pier-luc Laporte, T.M., Collège Shawinigan

Gabrielle Martel, T.M., Cégep de Sherbrooke

Emma Dyer, T.M., Cégep de St-Jérôme

Émilie Alexandre-Pimparé, T.M., Collège de Rosemont

Audrey Corbeil, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe

Catherine Héliou, T.M., Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jennifer Ferreira-Viveiros, T.M., Cégep de l'Outaouais

AUTRES ACTIVITÉS

En plus de la participation à des organismes déjà mentionnée, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Société canadienne de science de laboratoire médical

Renseignements généraux

MISSION ET VISION DE LA PROFESSION

Mission

Protéger le public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par nos membres.

Vision

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a. effectuer des prélèvements ;
- b. procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c. introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- d. administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e. mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.

- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen :
 - 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux ;
 - 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la suite d'études réussies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	296
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	3

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4820
--	------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		<i>Nombre</i>
01	Bas-Saint-Laurent	198
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	214
03	Capitale-Nationale	460
04	Mauricie	235
05	Estrie	240
06	Montréal	1633
07	Outaouais	159
08	Abitibi-Témiscamingue	113
09	Côte-Nord	75
10	Nord-du-Québec	53
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	86
12	Chaudière-Appalaches	142
13	Laval	116
14	Lanaudière	145
15	Laurentides	230
16	Montérégie	565
17	Centre-du-Québec	113
99	Hors du Québec	43

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe	<i>Nombre</i>
Homme	696
Femme	4124

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2016-2017, la cotisation annuelle était de 286 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant	<i>Nombre</i>
un permis temporaire	0
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis		<i>Nombre</i>
Catégorie de permis		
Technologiste médical exerçant en biologie médicale		4736
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie		72
Technologiste médical exerçant en cytopathologie		12

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau	<i>Nombre</i>
Total des inscriptions	4820
Premières inscriptions	269

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	<i>Nombre</i>
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant	<i>Nombre</i>
un permis temporaire	0
un permis spécial	0

Radiations du Tableau selon le motif	
Motif de la radiation	<i>Nombre</i>
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	465
Non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	0
Sanction disciplinaire	3
Radiation provisoire	0

Jugements rendus	<i>Nombre</i>	
	<i>Suspensions</i>	<i>Révocations</i>
	0	0

ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	28
États financiers	29
État de résultats	29
État de l'évolution de l'actif net	29
Bilan	30
État de flux de trésorerie	31
Notes complémentaires	32
Annexes	37

AUX MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Ordre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été audités par le cabinet Beaudoin, Monahan, Bonenfant & associés inc. devenu Mallette inc.

*Mallette inc.*¹

Société de comptables professionnels agréés
Terrebonne, Québec
Le 8 mai 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A114098

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2017

2016

Produits

Cotisations annuelles	1 363 319\$	1 325 926 \$
Admissions, réadmissions	61 742	69 362
Récupération pour services	6 558	8 150
Développement professionnel	121 619	76 384
Congrès	233 166	26 800
Communications	46 350	59 461
Amendes	11 051	17 978
Intérêts	11 331	10 169
Subvention - Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	45 275	-
	1 900 411	1 594 230

Charges

Délivrance de permis (annexe A)	70 342	31 333
Inspection professionnelle (annexe B)	258 426	231 913
Conseil de discipline (annexe C)	12 542	5 247
Plan directeur (annexe E)	16 871	-
Bureau du syndic (annexe D)	60 537	56 136
Normes de pratique professionnelle (annexe F)	116 278	117 411
Développement professionnel (annexe G)	255 889	269 437
Congrès (annexe H)	231 015	15 055
Communications (annexe I)	162 594	152 039
Comité relève (annexe J)	22 987	18 662
Pratique illégale (annexe K)	11 377	30 215
Frais d'administration (annexe L)	715 715	672 414
	1 934 573	1 599 862
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(34 162)\$	(5 632)\$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2017

2016

Solde, début de l'exercice	680 768\$	686 400\$
Insuffisance des produits sur les charges	(34 162)	(5 632)
SOLDE, fin de l'exercice	646 606\$	680 768\$

Les notes complémentaires font partie de ces états financiers.



BILAN

AU 31 MARS

2017

2016

ACTIF**À COURT TERME**

Encaisse	1 627 440 \$	1 576 110 \$
Placements temporaires	308 657	349 515
Comptes clients	47 894	30 547
Frais payés d'avance	164 767	143 561
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	-	100 000
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	19 917	16 924
	2 168 675	2 216 657
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 3)	304 328	200 478
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	31 588	48 478
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	78 574	42 099
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	50 000	50 000
	2 633 165 \$	2 557 712 \$

PASSIF**À COURT TERME**

Dettes de fonctionnement (note 7)	597 279 \$	561 061 \$
Subvention reportée (note 8)	86 822	-
Produits perçus d'avance	1 302 458	1 315 883
	1 986 559	1 876 944

ACTIF NET

Investi en immobilisations	110 162	90 577
Non affecté	536 444	590 191
	646 606	680 768
	2 633 165 \$	2 557 712 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration

Denis Josselin Bourbon, administrateur Elinor, administrateur

Les notes complémentaires font partie de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2017

2016

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(34 162)\$	(5 632)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 924	17 602
Amortissement des actifs incorporels	19 434	17 286
Variation de la juste valeur des placements	(3 850)	4 413
	(654)	33 669
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 10)	71 062	169 266
	70 408	202 935

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(100 000)	(150 000)
Encaissement de placements	100 000	150 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 034)	(2 608)
Acquisition d'actifs incorporels	(55 909)	(13 779)
Variation des dépôts chez les assureurs	(2 993)	615
	(59 936)	(15 772)

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	10 472	187 163
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	1 925 625	1 738 462
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	1 936 097\$	1 925 625\$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre se composent des éléments suivants :		
Encaisse	1 627 440\$	1 576 110\$
Placements temporaires	308 657	349 515
	1 936 097\$	1 925 625\$

Les notes complémentaires font partie de ces états financiers.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2017

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Organisme, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du Public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de développement professionnel (droits d'inscription), de congrès et de communications sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant d'amendes et de récupération pour services sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits d'admissions et de réadmissions sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes:

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.
- Les charges liées aux frais de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans
Site Web	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

2017

2016

3.Placements, à la juste valeur

Certificats de placements garantis, taux variant de 2,06% à 2,16%, échéant entre mai 2018 et juin 2018	250 000 \$	250 000 \$
Obligations, échéant en décembre 2020	54 328	50 478
	304 328	300 478
Portion échéant au cours du prochain exercice	-	100 000
	304 328 \$	200 478 \$

4. Immobilisations corporelles

2017

2016

	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur nette	
Équipement informatique	31 061 \$	18 736 \$	12 325 \$	19 316 \$
Mobilier de bureau	98 078	78 815	19 263	29 162
	129 139 \$	97 551 \$	31 588 \$	48 478 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Ordre a radié du mobilier et de l'équipement informatique.

5. Actifs incorporels

2017

2016

	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur nette	
Frais de développement de formation	57 000 \$	15 208 \$	41 792 \$	10 792 \$
Logiciels	53 507	16 725	36 782	28 725
Site Web	41 688	41 688	-	2 582
	152 195 \$	73 621 \$	78 574 \$	42 099 \$

6.Dépôts chez les assureurs

2017

2016

Solde au début	66 924 \$	67 539 \$
Ristourne capitalisée	19 609	16 369
Revenus d'intérêts	179	149
Retraits	(16 795)	(17 133)
	69 917	66 924
Portion échéant au cours du prochain exercice	19 917	16 924
	50 000 \$	50 000 \$

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1%. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

	2017	2016
7. Dettes de fonctionnement		
Comptes fournisseurs	298 280 \$	274 834 \$
Salaires et autres retenues à la source	107 179	91 461
Sommets à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	163 454	170 699
Retenues à la source et contributions	28 366	24 067
	597 279 \$	561 061 \$

8. Subvention reportée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

L'Ordre a reçu une subvention de la Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le but de faire la conception d'un référentiel des compétences requises pour exercer la profession ainsi que la conception d'outils d'évaluation permettant d'évaluer les compétences des membres formés à l'étranger sur la base de ce référentiel.

Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée sont les suivantes :

	2017	2016
Montants reçus au cours de l'exercice	132 097 \$	-\$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(45 275)	-
SOLDE, fin de l'exercice	86 822 \$	-\$

9. Engagements

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en septembre 2022 et septembre 2020 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des charges communes, s'établit à 425 895 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018 -	2019 -	2020 -	2021 -	2022 -
81 719 \$	77 918 \$	79 483 \$	76 141 \$	73 320 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service, pour l'accès à un portail informatique et de la formation venant à échéance le 31 décembre 2018. Les paiements minimaux futurs totaux sont en fonction du nombre de membres inscrits annuellement, donc indéterminables. Les charges encourues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 sont de 75 292 \$.

	2017	2016
10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie		
La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :		
Comptes clients	(17 347) \$	(13 165) \$
Frais payés d'avance	(21 206)	(2 743)
Dettes de fonctionnement	36 218	21 413
Subvention reportée	86 822	-
Produits perçus d'avance	(13 425)	163 761
	71 062 \$	169 266 \$

11. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Risque lié au taux d'intérêt

L'Ordre détient des placements et des dépôts à taux fixe. Conséquemment, elle encourt un risque de juste valeur puisque celles-ci varient de façon inverse aux variations des taux d'intérêts du marché.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

L'Ordre est exposé au risque de prix en raison des placements dans des titres cotés en Bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Annexes

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS

	2017	2016
A. Délivrance de permis		
Salaires et frais fixes imputés	17 191 \$	23 156 \$
Bureau et affranchissement	1 402	2 182
Dépenses de comité	5 271	5 055
Dépenses de réalisation	45 178	-
Honoraires professionnels	1 300	940
	70 342 \$	31 333 \$
B. Inspection professionnelle		
Salaires et frais fixes imputés	202 355 \$	185 622 \$
Bureau et affranchissement	5 990	3 993
Dépenses de comité	3 888	3 769
Frais de déplacement et séjours	27 236	18 890
Honoraires des inspecteurs	18 957	19 639
	258 426 \$	231 913 \$
C. Conseil de discipline		
Salaires et frais fixes imputés	7 694 \$	3 283 \$
Bureau et affranchissement	2 691	907
Dépenses de comité	1 847	411
Dépenses de réalisation	97	-
Honoraires légaux	213	646
	12 542 \$	5 247 \$
D. Bureau du syndic		
Bureau et affranchissement	1 511 \$	1 574 \$
Dépenses de service et frais fixes imputés	10 460	11 521
Honoraires professionnels	48 566	43 041
	60 537 \$	56 136 \$
E. Plan directeur		
Dépenses de réalisation	16 871 \$	-\$
F. Normes de pratique professionnelle		
Salaires et frais fixes imputés	96 284 \$	90 025 \$
Bureau et affranchissement	3 383	1 380
Dépenses de comité	7 531	4 233
Dépenses de réalisation	5 169	15 983
Publications	3 911	5 790
	116 278 \$	117 411 \$

2017

2016

G. Développement professionnel

Salaires et frais fixes imputés	141 046 \$	163 299 \$
Bureau et affranchissement	1 698	2 842
Dépenses de comité	5 369	4 112
Frais de déplacement et séjours	3 418	761
Honoraires de formation	13 217	7 553
Publications	1 912	1 841
Redevances	323	-
Vidéos, locaux et services	88 906	89 029
	255 889 \$	269 437 \$

H. Congrès

Salaires et frais fixes imputés	36 250 \$	-\$
Bureau et affranchissement	244	14
Composition	1 730	-
Frais de courtage	32 105	600
Publications	5 134	7 500
Dépenses de réalisation		
Conférenciers	7 543	-
Dépenses de comité	18 349	6 941
Kiosques	10 099	-
Salles	42 195	-
Activités sociales	77 366	-
	231 015 \$	15 055 \$

I. Communications

Salaires et frais fixes imputés	56 697 \$	51 724 \$
Frais de courtage	9 549	12 987
Bureau et affranchissement	29 175	29 386
Imprimerie	34 583	29 791
Dépenses de comité	4 413	2 393
Dépenses de réalisation	28 177	25 758
	162 594 \$	152 039 \$

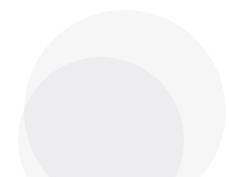
J. Comité relève

Salaires et frais fixes imputés	10 290 \$	10 437 \$
Bureau et affranchissement	171	176
Publications	795	1 833
Dépenses de comité	6 959	3 706
Dépenses de réalisation	4 772	2 510
	22 987 \$	18 662 \$

	2017	2016
K. Pratique illégale		
Honoraires légaux	11 377\$	30 215\$
L. Frais d'administration		
Salaires	271 916\$	214 726\$
Charges sociales et frais fixes imputés	38 105	30 998
Articles corporatifs	420	1 714
Assurances	3 294	3 212
Bureau et affranchissement	55 462	44 058
Cotisations et affiliations	36 563	34 945
Énergie	4 793	5 539
Entretien et réparations des locaux	7 896	7 552
Entretien et réparations du mobilier de bureau	4 184	1 572
Frais bancaires	2 909	2 609
Frais de cartes de crédit	22 366	20 397
Frais de déplacement, séjours et réunions		
Comité exécutif	12 552	8 039
Conseil d'administration	45 216	100 249
Permanents	11 187	5 914
Impression	7 251	7 344
Location de matériel	3 457	2 459
Loyer	76 838	76 488
Maintenance informatique	31 325	14 275
Services professionnels	12 716	16 100
Taxes et permis	25 076	23 912
Télécommunications	8 681	11 012
Variation de la juste valeur des placements	(3 850)	4 413
Amortissement des immobilisations corporelles	17 924	17 602
Amortissement des actifs incorporels	19 434	17 285
	715 715\$	672 414\$



Conception et production : Prétex te communications
Impression : Imprimerie Groupe Litho



281, av. Laurier Est | Montréal (Québec) H2T 1G2

Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763 | Téléc. : 514 527-7314 | info@optmq.org

Dépôt légal 2^e trimestre 2017

www.optmq.org



*ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC*